

## Au lendemain du conseil municipal ordinaire Place au travail !

René AKONE DZOPE  
Port-Gentil/Gabon

Les assises du Conseil municipal ordinaire terminées, les populations attendent maintenant des actes concrets de la part de leurs élus locaux. Et tels les maçons, c'est au pied du mur qu'elles entendent les juger.

LES soixante-treize (73) conseillers municipaux qui composent le collège municipal de la commune de Port-Gentil ont donc, vendredi dernier, à l'unanimité, doté leur ville de son budget. Un budgt nécessaire pour la traduction, en actes, des axes de priorité déclinés au lendemain de sa prise de fonction par l'édile, Gabriel Tchango. Il s'agit, essentiellement, de l'assainissement, de la gestion des ordures ménagères et du développement du tourisme.

Ainsi, pour l'exercice 2019, le budget primitif a été arrêté (en recettes et en dépenses) à la somme de 18 milliards 908 millions 896 mille 711 FCFA. Contre 17 milliards 990 millions 974 mille 560 FCFA l'année dernière. Une hausse de 917 millions 922 mille 151 FCFA. Soit 4,85 %. Pour son exécution, les élus locaux ont examiné et voté 13 délibérations dont 12 à l'unanimité. La 13e ayant été adoptée par 52 voix sur les 73 votants. Cette dernière, en effet, autorise le maire Gabriel Tchango à accorder aux maires d'arrondissements et aux adjoints aux maires de la commune de Port-Gentil, des prêts durant le mandat en cours. Les autres délibérations participent de la volonté du bureau du Conseil d'améliorer, autant que faire se peut, les conditions de vie des Portgentillais. La délibération du N° 003/19, par exemple, portant modification de l'article 2 de la délibération N° 002/15,



Les populations attendent du maire Tchango et son équipe, des actes forts pour l'essor de Port-Gentil.

Photo : CNE/ L'Union



Les élus locaux.

Photo : Julie Nguimbi

autorise le premier citoyen (maire) de la capitale économique à signer, après appel d'offres, une convention avec une société pour la construction de la troisième partie du marché du Grand-village. Les délibérations N° 5 et 6 donnent, quant à elles, les pouvoirs au premier magistrat de la commune de signer, après appel d'offres également, des conventions. La première avec une société pour la réhabilitation des voiries communales, la seconde avec une société concessionnaire pour l'acquisition du matériel des travaux publics. Mais en attendant l'adoption du budget susmentionné et son entérinement par la tutelle, le bureau du Conseil doit, comme le recommande le président de la République, Ali Bongo Ondimba, accélérer la transformation de la capitale économique. D'autant plus que le maire central et ses 4 adjoints, auxquels il faut adjoindre les 4 maires d'arrondissements et leurs 8 adjoints (à raison de 2 par arrondissement) sont tous issus du Parti démocratique gabonais (PDG), parti au pouvoir. D'où la pression des populations locales de voir les choses bouger en termes de développement de leur contrée.



La création de nouvelles voiries accessibles en toutes saisons, fait partie des attentes des populations

Photo : Julie Nguimbi



### AVIS D'APPEL D'OFFRES

\*\*\*\*\*

L'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) lance un **Appel d'Offres National pour les projets énumérés ci-dessous au profit de sa Représentation au Gabon**. Il s'agit notamment des projets ci-après :

- 1 - Prestations de transport du personnel de la Représentation de l'ASECNA au Gabon, sur les Aéroports de Libreville, de Port-Gentil et de Mvengué (3 lots) ;
- 2 - Nettoyage et Entretien Ménager des bâtiments techniques et administratifs de la Représentation de l'ASECNA à Libreville et à Port-Gentil (2 lots) ;
- 3 - Prestation d'entretien des espaces verts et des aires associées aux bâtiments et équipements de l'ASECNA à Libreville, Port-Gentil et Mvengué au Gabon (3 lots);
- 4 - Prestations d'entretien et de maintenance des installations et appareils de climatisation ainsi que des installations et appareils électriques dans les bureaux, immeubles et installations isolées de la Représentation de l'ASECNA au Gabon (lot unique) ;
- 5 - Réhabilitation de trois (03) logements à la cité ASECNA de Port -Gentil (lot unique) ;
- 6 - Réhabilitation de la tôlerie et du châssis des véhicules SLI sur les aéroports de Libreville et de Mvengué (2 lots);
- 7 - Fourniture, installation et mise en service de deux onduleurs de 30 KVA à la centrale électrique de Port-Gentil ;
- 8 - Réparation et mise en service de l'onduleur GALAXY PW 60 KVA de l'ancien bloc technique de Libreville ;
- 9 - Réparation et mise en service de deux onduleurs GALAXY 5000 DE 40 KVA à la nouvelle vigie de Libreville ;

10 - Renouvellement de la protection des bâtiments et des installations techniques contre la foudre (7 lots);

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) de chaque projet énuméré ci-avant peut être retiré contre une somme non remboursable de deux cent (200 000) mille francs CFA à partir des dates suivantes :

**Le 30 septembre 2019 pour les projets de 1 à 6 et le 01 octobre 2019 pour les projets de 7 à 10.**

Lesdits DAO sont disponibles et consultables au Siège de la Représentation de l'ASECNA, à l'adresse suivante : 1630, Bd Georges RAWIRI, Aéroport, Libreville Gabon. **Les candidats intéressés devront se munir d'une clé USB neuve en vue du retrait du dossier sollicité.** Pour toute information prière de composer le 05-54-38-80 / 05-18-22-02 / 05-54-38-50.

Les dates et heures limites de remise des offres au Secrétariat de Madame le Représentant de l'ASECNA auprès de la République Gabonaise sont fixées comme suit :

- Le 30 octobre 2019 pour les projets de 1 à 6 à 12h00, heure locale ;
- Le 31 octobre 2019 pour les projets de 7 à 10 à 12h00, heure locale.

Aucune offre arrivée hors délai ne sera acceptée. L'ouverture des plis en séance publique devant les soumissionnaires (ou leurs représentants) qui le désirent, aura lieu aux mêmes dates de remise des offres à 13 heures, heure locale.

Le Représentant de l'ASECNA au Gabon

